MINISTERE DELEGUE CHARGE
DE LA DECENTRALISATION

FEUILLE DE RC

MINISTERE DELEGUE RGE
DE LA DECENTRALI ON

FEUILLE DE ROUTE DE LA CEN

2021-20 5

Mot du Ministre

Le processus de mise en œuvre de la politique de l'État en matière de décentralisation est conçu et exécuté sur tout le territoire national en collaboration avec toutes les instances et entités publiques concernées.

Dans ce contexte, la construction d'une vision partagée de la décentralisation et de la déconcentration qui permet de renforcer le pilotage de la déconcentration des ministères sectoriels ainsi que le transfert des compétences aux collectivités territoriales se pose comme une condition *sine qua non* aux fins de succès de la mission qui m'a été assignée par le chef de l'État, son excellence, Ismaïl Omar Guelleh.

Son Excellence Kassim Haroun Ali
Ministre délégué chargé de la décentralisation

Il en est de même du renforcement des capacités financières et techniques des collectivités, de l'effectivité des cadres de concertation pour favoriser les synergies et la participation citoyenne à la gestion des affaires locales et qui sont à promouvoir et à renforcer.

Aussi, la nouvelle Feuille de Route de la Décentralisation étalée sur cinq ans (2021-2025) est définie pour assurer l'implication de nombreux acteurs dans sa mise en œuvre : Ministères sectoriels, Collectivités Territoriales, Préfectures, Ministère Délégué Chargé de la Décentralisation.

Élaborée dans le cadre d'un processus aussi inclusif que possible, celle-ci repose sur une analyse solide des orientations gouvernementales définies dans la vision « Djibouti 2035 » et le programme national de développement 2020-2024 « Djibouti ICI ».
Elle se fixe comme objectif principal de faire émerger des collectivités dynamiques, capables d'être des acteurs complémentaires des Ministères sectoriels et du développement territorial, au bénéfice de notre population dans toute sa diversité.
En d'autres termes, la nouvelle Feuille de Route ambitionne un renforcement de la gouvernance locale et des capacités de notre administration territoriale, de façon à ce que celle-ci soit capable de rendre opérationnelle la vision politique du président de la République son excellence Ismaël Omar Guelleh en matière de décentralisation et de déconcentration, pour répondre aux besoins de la

population

Les résultats du bilan de la Feuille de Route 2016 – 2019

Pourquoi faire le bilan ?

La feuille de route élaborée en 2016 est arrivée à échéance en 2019 et en dépit de la volonté politique réaffirmée et des avancées notables, la décentralisation peine toujours à se concrétiser. Il s'avère indispensable d'en faire le bilan avant de réfléchir à la phase suivante du processus.

De plus, l'État a entrepris la rédaction d'un deuxième plan opérationnel de la vision « *Djibouti 2035* » appelé « Djibouti ICI » axé sur l'Inclusion, la Connectivité et les Institutions, des politiques et stratégies qu'il sera nécessaire d'intégrer dans la prochaine feuille de route.

La feuille de route 2017-2019

Après analyse des textes constitutifs du cadre juridique de la décentralisation djiboutienne, il se dégage un certain nombre de constats :

- Un cadre juridique incomplet et manquant de cohérence notamment concernant des dispositions conflictuelles dans la répartition entre l'État et les Collectivités Territoriales d'une part et des chevauchements de compétences entre les Collectivités Territoriales d'autre part, des confusions entre le rôle des élus et ceux des services administratifs et des domaines importants non réglementés (la fiscalité, le budget, le statut des personnes...) ;

- Un cadre institutionnel à renforcer en vue de soutenir techniquement les Collectivités Territoriales dans l'exercice de leurs prérogatives notamment en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage du développement et la mise en place d'un cadre de concertation permettant la concomitance entre décentralisation et déconcentration ;

- Un manque de moyens humains et financiers. Plus spécifiquement, un manque de personnel qualifié au sein des Collectivités Territoriales et l'absence d'attribution de budget aux Collectivités Territoriales, dont le fonctionnement est de fait vu comme « des démembrements des ministères sectoriels » ;

- L'insuffisance des capacités pour permettre aux Collectivités Territoriales d'exercer leur mission de conception, de programmation et de mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt local ;

- Enfin, la faiblesse de la pénétration sociale de l'esprit de la décentralisation aussi bien au niveau des services déconcentrés qu'au niveau des organisations de la société civile.

Une Feuille de Route a été élaborée sur la base de ces constats et conformément à la vision gouvernementale. Elle s'articule autour de cinq axes dans un horizon temporel de trois ans, allant de 2017 à 2019 :

1. Amélioration du cadre juridique ;
2. Renforcement du cadre institutionnel ;
3. Renforcement des capacités des acteurs institutionnels ;
4. Appui à la maîtrise d'ouvrage des Collectivités Territoriales ;
5. Communication et participation citoyenne.

Durant la première année (2017), le cadre juridique devait être amélioré, en adoptant le Code Général des Collectivités Territoriales et l'ensemble des textes pour doter les Collectivités Territoriales de capacité juridique de maîtrise d'ouvrage. Il était aussi prévu de renforcer le cadre institutionnel et doter les Collectivités Territoriales des services techniques indispensables à leurs activités administratives et de développement.

Durant la seconde année (2018) devait être mis en place le dispositif de financement des investissements prioritaires au profit des populations sous la maîtrise d'ouvrage des Collectivités Territoriales.

Durant la dernière année (2019), tout en poursuivant l'amélioration du cadre juridique et le renforcement du cadre institutionnel, devait être mise en place une stratégie de communication et de participation citoyenne à la gestion des affaires locales et une évaluation de la mise en œuvre de la Feuille de Route.

L'analyse de la feuille de route

Plusieurs observations peuvent être formulées :

- La feuille de route, qui a le mérite d'exister, est un document hybride, à la fois stratégique et opérationnel, mais dont la vision moyen terme est limitée. Certes la volonté politique de faire de la décentralisation un instrument de développement est rappelée, mais cela semble insuffisant pour définir une ambition commune et ancrer le processus durablement. Cette feuille de route doit s'adosser à un document plus stratégique qui définit le modèle politico-administratif et les principes directeurs propres à Djibouti, les orientations et les objectifs de la décentralisation ;

- La feuille de route est un outil de pilotage du Ministère délégué chargé de la Décentralisation pour la mise en œuvre de la décentralisation, mais dans lequel l'ensemble des acteurs concernés doit s'inscrire. Le niveau de connaissance de la feuille de route pour les différents acteurs, y compris, du pilotage, est insuffisant pour une mise en œuvre efficace et cohérente ;

- La feuille de route est assortie d'un plan d'action triennal budgétisé pour lequel des indicateurs ont été définis. Le manque de vision se traduit au niveau du choix de ces indicateurs qui sont essentiellement des indicateurs de produits. En l'absence d'indicateurs, d'effets voire d'impacts, on ne mesure pas les changements produits par les activités réalisées. Par ailleurs, le mécanisme de suivi-évaluation est assez succinct. Les valeurs de référence des indicateurs ne sont pas précisées de même que les cibles à atteindre à la fin de la période. Les bilans réalisés répondent partiellement aux standards internationaux ce qui ne permet pas de produire les informations utiles au pilotage.

L'analyse du cadre juridique

Même si l'arsenal juridique nécessaire est encore incomplet aujourd'hui, des avancées ont été enregistrées :

- Un projet de Code Général des Collectivités Territoriales, adopté en comité interministériel et en conseil des ministres en novembre-décembre 2020 ;

- Plusieurs textes sur les transferts fiscaux de l'État aux régions ont été adoptés :
  - Loi de finances 2017 :
    - La taxe foncière sur les propriétés bâties (article 15),
    - La taxe foncière sur les propriétés non bâties (article 17)
    - Les patentes des classes 9 et 10 (article 14)
  - Loi de finances 2018 : transfert de toutes les patentes aux régions.
  - Loi de finances 2020 : gestion et encaissement de la taxe des remblais réservé aux collectivités.

Toutefois, ces transferts fiscaux ne se sont pas toujours traduits par des ressources financières supplémentaires pour les collectivités en raison des moyens limités des services déconcentrés des impôts pour la collecte et des difficultés d'appropriation par les collectivités. Le montant des impôts collectés est variable d'une région à l'autre et n'est pas dans une dynamique de croissance continue.

Il reste encore des domaines non règlementés concernant les Collectivités Territoriales pour lesquels des travaux et des réflexions sont en cours :

- Nomenclature budgétaire et outils de gestion financière ;
- Règles de passation des marchés publics ;
- Mise à disposition des services techniques déconcentrés ;
- Périmètre des compétences transférées ;
- Statut du personnel des collectivités.

L'analyse du cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de la décentralisation fait encore face à de nombreuses faiblesses :

- Les collectivités ne disposent que d'un service État Civil ainsi que de services de secrétariat. Il n'y a pas encore de services techniques chargés du développement du territoire ;

- Au niveau du Ministère délégué chargé de la Décentralisation, l'appropriation limitée de la décentralisation et des attributions ministère par ses cadres et agents restreint le portage de la réforme. Enfin, le faible niveau des moyens financiers alloués constitue aussi une entrave à la mise en œuvre des activités.

- Concernant la déconcentration, il n'existe pas à ce jour de démarche structurée et concertée permettant d'intensifier la présence des services techniques déconcentrés au niveau territorial, ce qui limite la territorialisation des orientations sectorielles nationales et l'appui-conseil aux collectivités. Les services présents dans les territoires peuvent difficilement remplir ces rôles compte tenu de leur précarité (effectifs limités, ressources financières restreintes, déficit d'équipements et de matériels).

- Bien que des actions ont été engagées pour la mise en place de cadres de dialogue et de pilotage de la décentralisation (points focaux, convention de partenariat, commission de réflexion, cadres de concertation régionaux), l'irrégularité de la mobilisation des cadres de concertation a été préjudiciable à l'instauration d'un dialogue régulier, à la construction d'une vision commune et à la cohérence des actions entreprises.

- Le renforcement du cadre institutionnel devait également passer par l'instauration d'un mécanisme de financement des Collectivités Territoriales. Ce dernier n'a pas vu le jour au terme de la feuille de route.

L'analyse du renforcement des capacités des acteurs institutionnels

Les activités réalisées sur la période sont modestes et les résultats attendus timides. En effet les outils prévus (recueil de textes juridiques, manuels, guides) n'ont pas pu être réalisés et seules quelques formations ont été dispensées.

Les cadres du Ministère délégué chargé de la Décentralisation et les élus locaux ont été formés par l'Institut National d'Administration Publique en management et leadership et par l'organisation internationale panafricaine « Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique » sur la décentralisation et la gouvernance locale.

En partenariat avec le Ministère délégué chargé de la Décentralisation, le Ministère du Travail et de la Réforme de l'Administration a organisé dans les 5 régions une mission de formation des services déconcentrés et décentralisés sur la Déclaration des Services aux Citoyens. Le Ministère du Budget a été impliqué pour la formation des régions à la gestion budgétaire.

Le niveau de compréhension et d'appropriation de la décentralisation est en progrès, mais les capacités opérationnelles restent insuffisantes pour produire les résultats escomptés.

L'analyse de l'appui à la maîtrise d'ouvrage des Collectivités Territoriales

Les principales avancées concernent essentiellement la mobilisation des ressources financières. Grâce au partenariat entre le Ministère délégué chargé de la Décentralisation et le Ministère du Budget, aux transferts fiscaux opérés en 2017 et 2018 et au déploiement des centres des impôts en région, les collectivités ont pu recenser les contribuables concernés, évaluer leur potentiel fiscal et amorcer la collecte.

Les résultats obtenus varient d'une région à l'autre en fonction des potentialités et des compétences disponibles pour le faire. Cette dynamique ne s'est pas traduite par la réalisation d'investissements en raison de la mise à disposition tardive de budgets propres (2020).

Ces avancées vont dans le sens de l'amélioration des capacités financières des collectivités et du renforcement de leur capacité à intervenir. Ces progrès doivent être consolidés et intensifiés pour permettre la réalisation effective des infrastructures nécessaires et mettre en place des modalités de gestion adaptées.

L'analyse de la communication et de la participation citoyenne

Dans ce domaine la dynamique est bonne puisque l'essentiel des activités a pu être conduit. Les interventions du Ministère délégué chargé de la Décentralisation sont largement couvertes par les médias et réseaux sociaux.

Un bulletin d'informations sur la décentralisation et les activités des Collectivités Territoriales a été créé et édité semestriellement depuis 2018. Le Ministère délégué chargé de la Décentralisation dispose d'une page Facebook à travers laquelle il communique largement.

S'agissant de la participation citoyenne au développement des Collectivités Territoriales, des actions ont été entreprises de manière ponctuelle comme les rencontres avec les populations des zones rurales reculées et enclavées, les ateliers de sensibilisation sur la feuille de route de la décentralisation, la campagne de sensibilisation sur le civisme fiscal dans les régions et la médiatisation de certaines sessions de conseil (Ville de Djibouti).

Les conseils régionaux disposent presque tous de sites web. Il reste nécessaire d'améliorer la cohérence et les impacts des activités de communication. Par ailleurs aucune enquête n'a été réalisée jusqu'à ce jour pour mesurer le niveau d'appropriation de la décentralisation par la population et bâtir la communication correspondante.

Conclusion générale sur le processus de décentralisation

FORCES	FAIBLESSES
• Volonté affichée et renouvelée des autorités d'approfondir le processus de décentralisation (SCAPE, Vision 2035, Djibouti ICI) ; • Création du Ministère délégué en charge de la décentralisation ; • Existence d'une feuille de route sur la décentralisation ; • Installation des secrétaires généraux dans les Conseils régionaux ; • Appui des bailleurs.	• Une appropriation des objectifs et des rôles par l'ensemble des acteurs à consolider ; • Une capacité à agir des collectivités en construction (compétences, autonomie financière, équipements et infrastructures) ; • Une déconcentration incomplète ; • Des stratégies sectorielles n'incluant pas suffisamment la décentralisation ; • Des difficultés de mise en cohérence des différents niveaux de planification ; • Une redevabilité des élus trop timide.
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
• Des clarifications apportées par le Code des collectivités : compétences des collectivités, transferts, contrôle de légalité, protection et responsabilité des élus ; • Développement de la mobilisation citoyenne ; • Intérêt pour la décentralisation de la part des partenaires techniques et financiers.	• Non-adoption du code des collectivités ; • Résistance aux changements aux différents niveaux ; • Insuffisance des espaces de dialogue et de concertation ; • Contraction des dépenses publiques (CoVid) ; • Non-appropriation de la vision 2035 et de la SCAPE ; • Absence d'investissements structurants dans les régions.

Les priorités pour la prochaine feuille de route

Comprendre les principes fondamentaux pour construire une vision partagée de la décentralisation et de la déconcentration qui suscite l'adhésion ;

Asseoir les différents acteurs dans leurs rôles pour mieux exercer leurs missions et agir au bénéfice des populations ;

Renforcer le pilotage de la décentralisation afin de soutenir le processus et de produire les changements souhaités ;

Accompagner la déconcentration des ministères sectoriels et le transfert de compétences aux collectivités afin de rapprocher les services publics des populations ;

Soutenir le renforcement des capacités financières et techniques des collectivités pour en faire de véritables acteurs et partenaires du développement ;

Rendre effectifs les cadres de concertation pour renforcer la complémentarité des acteurs, favoriser les synergies pour donner aux actions des impacts plus forts ;

Créer les mécanismes favorisant la participation citoyenne à la gestion des affaires locales afin d'améliorer la démocratie et de consolider la cohésion sociale.

La nouvelle Feuille de Route

2021 - 2025

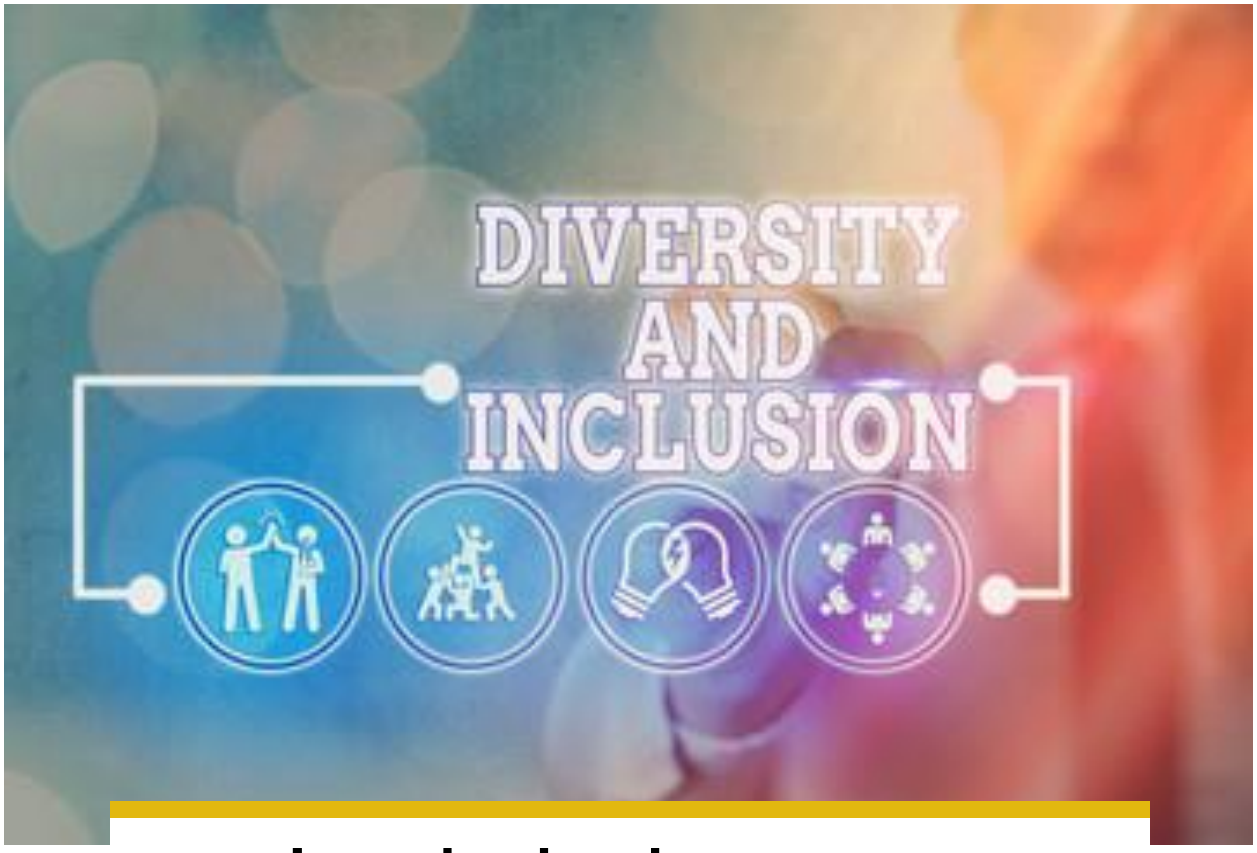

Le cadre de mise en œuvre

Par souci de cohérence, la feuille de route de la décentralisation pour la période 2021-2025 s'inscrit dans les dernières orientations gouvernementales définies dans la vision « Djibouti 2035 » et le Programme National de Développement 2020 – 2025 « Djibouti ICI ».

La feuille de route de la décentralisation s'inscrit principalement dans les orientations des Piliers Bonne Gouvernance et Économie de la Vision 2035 et dans les orientations des Piliers Inclusion et Institutions du PND. Elle se veut être complémentaire aux stratégies prévues dans la Politique Nationale Genre et le plan de relance post-Covid.

LES OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE

Objectif général

L'émergence des collectivités comme acteurs complémentaires du développement des territoires au bénéfice de la population

Objectif spécifique n°1

Consolidation du cadre général de la décentralisation

Objectif spécifique n°2

Renforcement du pilotage du processus de décentralisation

Objectif spécifique n°3

Intensification du portage politique du développement par les élus des collectivités

Objectif spécifique n°4

Opérationnalisation, au sein des collectivités, d'une administration territoriale capable de décliner la vision politique des élus et de répondre aux besoins de la population

Objectif spécifique n°5

Amélioration de l'administration du territoire avec la constitution d'un pool de services techniques déconcentrés coordonné par le Préfet

Objectif général

L'émergence des collectivités comme acteurs complémentaires du développement des territoires au bénéfice de la population

À partir du socle juridique et institutionnel mis en place, l'ambition est de poursuivre et d'approfondir la décentralisation à travers le renforcement du rôle des Collectivités Territoriales afin qu'elles s'emparent pleinement de leurs missions et de leurs prérogatives dans la perspective de produire les améliorations souhaitées en matière de développement.

Avec des Collectivités Territoriales fortes, il devient possible de mieux répondre aux aspirations prioritaires des populations et de porter, de manière participative et inclusive, des projets de développement des territoires adaptés aux réalités locales en cohérence avec les orientations nationales et en coordination avec l'ensemble des acteurs. Les Collectivités Territoriales deviennent des acteurs légitimes et complémentaires du développement territorial.

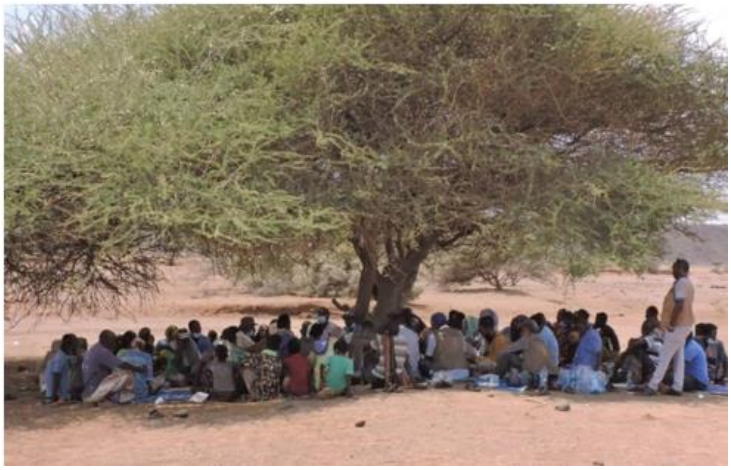

Objectif spécifique 1

Consolidation du cadre général de la décentralisation

Résultat 1.1 : Le cadre juridique relatif à la décentralisation est consolidé

- Poursuite du plaidoyer nécessaire à la finalisation du processus d'adoption du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vulgariser son contenu pour faciliter son appropriation par l'ensemble des acteurs ;
- Élaboration et adoption des textes d'application complémentaires ;
- Développement de guides pour les collectivités.

Résultat 1.2 : les instances interministérielles de dialogue et de suivi des réformes sont redynamisées

- Le comité de suivi des conditions et modalités de transfert des compétences et des ressources de l'État aux Collectivités Territoriales est redynamisé;
- Un comité interministériel de suivi de la déconcentration des Ministères est fonctionnel ;
- Un Observatoire national de la décentralisation est mis en place.

Résultat 1.3 : Le plaidoyer a abouti à l'adaptation des instruments de planification

- Intégration du niveau déconcentré et décentralisé dans les politiques nationales sectorielles ;
- Soutien à l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire ;
- Opérationnalisation et pérennisation des cadres de concertation régionaux ;
- Intégration de la stratégie de gestion des crises (COVID 19) et des catastrophes naturelles dans les territoires.

Objectif spécifique 2

Renforcement du pilotage du processus de décentralisation

Résultat 2.1. Les capacités du Ministère sont améliorées

- Conception et opérationnalisation d'un dispositif de suivi-évaluation de la Feuille de Route ;
- Conception et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des agents ;
- Formalisation du management des processus.

Résultats 2.2. La mission d'appui-conseil aux Collectivités Territoriales est développée

- Assurer une veille stratégique à destination des collectivités ;
- Conception de guides et de manuels avec les ministères concernés ;
- Élaboration d'un plan de formation pour les collectivités et assurer sa mise en œuvre.

Résultat 2.3 : Le plaidoyer auprès des acteurs impliqués dans la décentralisation est renforcé

- Définition d'une stratégie nationale de déconcentration et de décentralisation ;
- Accompagnement des Ministères sectoriels à définir leur plan de déconcentration ;
- Accompagnement des Ministères sectoriels à définir le périmètre des compétences transférées et/ou partagées aux collectivités ;
- Information et vulgarisation des concepts et des objectifs de la décentralisation ;
- Mobilisation des partenaires techniques et financiers sur le soutien au processus de décentralisation (cluster, Fonds de Développement.

Objectif spécifique 3

Intensification du portage politique du développement par les élus des collectivités

Résultat 3.1 : Le rôle d'animateur de la démocratie locale des élus est renforcé

- Assurer l'application des dispositions juridiques relatives à l'organisation et au fonctionnement des instances locales (Bureau, Conseil, commission) ;
- La mise en place de mécanismes de participation citoyenne aux réflexions et aux décisions locales est effective ;

Résultat 3.2 : Les capacités de plaidoyer et de mise en œuvre de la vision du développement des élus sont renforcées

- La mise à jour des plans de développement local traduit une vision du développement orientée vers la réduction des inégalités ;
- La participation aux cadres de concertation sur le développement local garantit une cohérence et une complémentarité des interventions ;
- Élaboration d'outils opérationnels de planification du développement en collaboration avec les services techniques de la collectivité.

Résultat 3.3 : La redevabilité des élus est améliorée

- Généralisation des restitutions publiques pour rendre compte annuellement à la population du bilan d'activités ;
- Sensibilisation sur la responsabilité pénale des élus ;
- Sensibilisation sur la justice administrative.

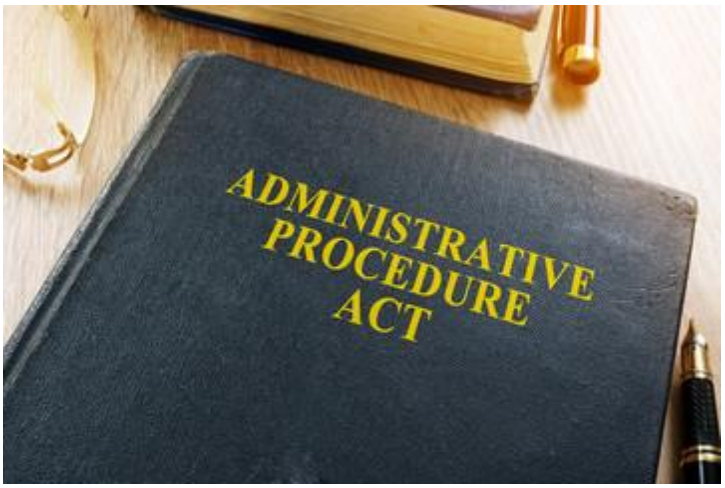

Objectif spécifique 4

Opérationnalisation d'une administration territoriale capable de répondre aux besoins de la population

Résultat 4.1 : Une organisation interne efficace est mise en place

- Pérennisation et le renforcement de la fonction de secrétaire général (rôle, responsabilités, statut) ;
- Élaboration d'un organigramme-type, identification des compétences nécessaires et conception des fiches de postes correspondantes ;
- Description des règles de fonctionnement des services et définition des procédures administratives, budgétaires et comptables.

Résultat 4.2 : Les services rendus à la population sont améliorés et étendus

- Création d'un bureau d'accueil et d'information au sein des collectivités ;
- Amélioration du service d'état civil
- Création de services en lien avec les compétences transférées.

Résultat 4.3 : Les capacités de la maîtrise d'ouvrage sont renforcées

- Renforcement des capacités de la maîtrise d'ouvrage : passation de marchés publics, cahiers des charges en collaboration avec les STD, contractualisation, suivi et réception… ;
- Mise à jour des documents d'orientation stratégique : plan de développement, plans d'investissements, budgets d'investissements.

Résultat 4.4 : Les capacités financières des collectivités sont étendues

- Élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources propres en collaboration avec les services déconcentrés des impôts ;
- Identification d'une stratégie de mobilisation des ressources extérieures.

Objectif spécifique 5

Constitution d'un pool de services techniques déconcentrés coordonné par le Préfet

Résultat 5.1 : Les capacités humaines et techniques des préfectures sont renforcées

- Renforcement des moyens techniques, financiers, humains des préfectures et des services déjà déconcentrés ;

Résultat 5.2 : Le rôle des Préfets est clarifié et renforcé

- Renforcement des capacités des préfets et sous-préfets dans l'exercice du contrôle de légalité ;
- Clarification des rôles entre collectivités et préfectures en matière d'état civil ;
- Renforcement du rôle des préfectures dans la coordination des services déconcentrés de l'État pour la mise en œuvre des politiques nationales dans les territoires ;
- Développement de la mission d'appui-conseil des services techniques déconcentrés aux Collectivités Territoriales.

Objectif général

L'émergence des collectivités comme acteurs complémentaires du développement des territoires au bénéfice de la population

Objectifs spécifiques

OS 1
Consolidation du cadre général de la décentralisation

OS 2
Renforcement du pilotage du processus de décentralisation

OS 3
Intensification du portage politique du développement par les élus des collectivités

OS 4
Opérationnalisation d'une administration territoriale capable de décliner la vision politique des élus et de répondre aux besoins de la population

OS 5
Amélioration de l'administration du territoire avec la constitution d'un pool de services techniques déconcentrés coordonné par le Préfet

Résultats

Résultat 1.1 : Le cadre juridique relatif à la décentralisation est consolidé

Résultat 1.2 : les instances interministérielles de dialogue et de suivi des réformes sont redynamisées

Résultat 1.3 : Le plaidoyer a abouti à l'adaptation des instruments de planification

Résultat 2.1. Les capacités du Ministère Délégué Chargé de la Décentralisation sont améliorées

Résultats 2.2. La mission d'appui-conseil aux Collectivités Territoriales est développée

Résultat 2.3 : Le plaidoyer auprès des acteurs impliqués dans la décentralisation est renforcé

Résultat 3.1 : Le rôle d'animateur de la démocratie locale des élus est renforcé

Résultat 3.2 : Les capacités de plaidoyer et de mise en œuvre de la vision du développement des élus sont renforcées

Résultat 3.3 : La redevabilité des élus est améliorée

Résultat 4.1 : Une organisation interne efficace est mise en place

Résultat 4.2 : Les services rendus à la population sont améliorés et étendus

Résultat 4.3 : Les capacités de la maîtrise d'ouvrage sont renforcées

Résultat 4.4 : Les capacités financières des collectivités sont étendues

Résultat 5.1 : Les capacités humaines et techniques des préfectures sont renforcées

Résultat 5.2 : Le rôle des Préfets est clarifié et renforcé

Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route

Logique d'intervention		Indicateurs
OBJECTIF GÉNÉRAL	**Émergence des Collectivités Territoriales comme acteurs complémentaires du développement au bénéfice de la population**	Évolution du taux de croissance économique des territoires
		Évolution du taux de chômage dans les territoires
		Évolution du taux de pauvreté des territoires

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°1	**Consolidation du cadre général de la décentralisation**	
Résultat 1.1	Le cadre juridique relatif à la décentralisation est consolidé	Adoption du Code Général des Collectivités Territoriales
Résultat 1.2	Les instances interministérielles de dialogue et de suivi des réformes sont redynamisées.	Effectivité des cadres interministériels de suivi et de dialogue des réformes
Résultat 1.3	Le plaidoyer a abouti à l'adaptation des instruments de planification	Existence des instruments de planification

Logique d'intervention		Indicateurs
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°2	**Renforcement du pilotage du processus de décentralisation-déconcentration**	
Résultat 2.1	Les capacités du MDCD sont améliorées	Taux de réalisation de la feuille de route
Résultat 2.2	La mission d'appui-conseil aux collectivités territoriales est développée	Perception des collectivités territoriales de l'appui reçu par le MDCD
Résultat 2.3	Le plaidoyer auprès des acteurs impliqués dans la décentralisation est renforcé	Niveau des transferts de compétences et des ressources
		Niveau de déconcentration des ministères

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°3	**Intensification du portage politique du développement par les élus des collectivités**	
Résultat 3.1	Le rôle d'animateur de la démocratie locale des élus est renforcé	Niveau de conformité de la gouvernance des instances locales
Résultat 3.2	Les capacités des élus pour asseoir et mettre en œuvre leur vision du développement des territoires sont renforcées.	Disponibilité des instruments de planification du développement territorial
Résultat 3.3	La redevabilité des élus est améliorée	Effectivité des mécanismes de participation et de contrôle des citoyens

Logique d'intervention		Indicateurs
OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°4	**Structuration, au sein des collectivités, d'une administration territoriale capable de décliner la vision politique des élus et de répondre aux besoins de la population**	
Résultat 4.1	Une organisation interne efficace est mise en place	Disponibilité des outils d'organisation et de fonctionnement de l'administration territoriale
Résultat 4.2	Les services rendus à la population sont améliorés et étendus	Niveau de satisfaction des usagers des services publics
Résultat 4.3	Les capacités de la maîtrise d'ouvrage sont renforcées	Taux d'exécution des investissements
Résultat 4.4	Les capacités financières des collectivités sont étendues	Évolution du niveau de mobilisation des ressources propres

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N°5	**Amélioration de l'administration du territoire avec la constitution d'un pool de STD coordonné par le Préfet**	
Résultat 5.1	Les capacités humaines et techniques des préfectures sont renforcées	Niveau de mise en œuvre des politiques nationales dans les territoires
Résultat 5.2	Le rôle des Préfets est clarifié et renforcé	Taux de conformité des actes transmis par les collectivités
		Niveau de satisfaction des collectivités vis-à-vis des appuis reçus

Ministère Délégué Chargé de la Décentralisation

E-mail : ministere@decentralisation.gouv.dj
Site web : www.decentralisation.gouv.dj
Tél. : (253) 21 35 97 87
Boulevard Hassan Gouled, Djibouti Ville

Appui à la Décentralisation et aux Initiatives Locales

EXPERTISE FRANCE